

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Colloque-au-parlement-europeen-Projet-Cigeo>

Réseau Sortir du nucléaire > À vous
d'agir > Agenda > **Colloque au parlement européen : Projet Cigéo, mobilisation des outils juridiques européens**

5 octobre 2022

Colloque au parlement européen : Projet Cigéo, mobilisation des outils juridiques européens

Strasbourg (67000)

À partir de 14:00
Strasbourg (67000)

Les députées européennes Michèle Rivasi et Leila Chaibi ont le plaisir de vous inviter à la conférence : " Projet Cigéo Mobilisation des outils juridiques européens : Aarhus, Espoo & évaluation environnementale "

(NB : Il sera possible de suivre la conférence en présentiel au parlement européen ou en ligne)

Par un décret en Conseil d'Etat en date du 7 juillet 2022, **le gouvernement a déclaré "d'utilité publique" le projet Cigéo à Bure**. Cette décision se situe dans la continuité du rapport des commissaires enquêteurs qui, malgré les avis négatifs et étayés de la population, de certaines collectivités locales et institutions ainsi que de nos organisations, ont rendu un avis favorable.

Parallèlement, un **décret d'Opération d'Intérêt National (OIN) a été pris par la Première ministre**, favorisant ainsi l'implantation de Cigéo en lui permettant de déroger à certaines règles d'urbanisme et en donnant tous les pouvoirs à l'État au détriment des collectivités locales.

A ce stade, les **conventions d'Espoo et d'Aarhus** n'auraient-elles pas dû déjà être appliquées ? Le public européen est-il suffisamment informé en amont et peut-il intervenir à temps ? Qu'en est-il du respect de la directive européenne liée à l'évaluation environnementale des projets ?

Alors que les pays transfrontaliers pourraient être touchés par un tel projet, **il est indispensable que les conventions d'Aarhus et d'Espoo soient mises en œuvre le plus tôt possible** et que l'impact environnemental d'un tel projet soit réellement évalué avant l'engagement de tout travaux, même préparatoires.

Le projet Cigéo de stockage de déchets radioactifs de Haute Activité et Moyenne Activité à Vie Longue (HA-VL et MA-VL) est prévu à Bure, dans la Meuse. S'il n'entrait en service qu'en 2035, son concepteur, l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) avance inexorablement sur le dossier. Cette conférence sera l'occasion d'aborder ces questions avec des acteurs et actrices de tous les pays concernés.

Interprétation en anglais, français et allemand

=> Pour vous inscrire à ce colloque, merci de remplir ce lien d'inscription (il faut une pièce d'identité) : <https://forms.gle/2XyyvXa4djiHMEy37> . Vous recevrez le point de rendez-vous pour rentrer dans le Parlement.

=> Un bus est organisé par la Coordination Stop Cigéo au départ de Ligny en Barrois à 8h30 (passage à Nancy à 9h30 et à Lunéville à 10h). Pour s'inscrire à ce trajet (places limitées), joindre Irène Gunepin (gunepin.irene@wanadoo.fr ; 06 81 71 54 52)

PROJET CIGÉO

Mobilisation des outils juridiques européens : Aarhus, Espoo, évaluation Environnementale



COLLOQUE

5 octobre 2022

14h00 > 17h30 - Salle - SDM S5

Parlement européen
STRASBOURG

PROGRAMME :

14h00 - 14h15 : INTRODUCTION

Les députés Michèle Rivasi, Mathilde Panot et Leila Chaibi

14h15 - 14h35 : ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES : L'IMPASSE ?

- Brève comparaison des différents sites à travers le monde (10')

Intervenant : Bernard Laponche, Polytechnicien, Docteur ès sciences et en économie de l'énergie-France

- Les déchets nucléaires en France : point de situation (10')

Intervenant : Laboratoire de la CRIIRAD - France (sous réserve)

14h35 - 15h35 : L'APPLICATION DES CONVENTIONS AARHUS/ESPOO DANS LA GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

- Les conventions internationales et le projet Cigéo (10')

Intervenant : François Zind, avocat à Strasbourg

- Illustration de l'application des conventions par d'autres exemples européens (10')

Intervenante : Dr. Doerte Fouquet, avocate chez Becker Büttner Held (10')

15h05 - 15h30 : Échanges avec la salle

Pause (30')

16h00 - 16h20 : LES CONVENTIONS AARHUS ET ESPOO et l'impact environnemental du projet Cigéo

- Le projet Cigéo et l'évaluation des incidences sur l'environnement : Avis délibéré de l'Autorité Environnementale (CGEDD) de janvier 2021 sur le dossier de DUP

Intervenant.es : des personnes expertes du Front Juridique contre Cigéo

16h20 - 16h45 : Échanges avec la salle

16h45 - 17h30 : CONCLUSIONS

Les leviers d'actions des députés européen.es

- Saisine des comités Aarhus/Espoo concernant le projet Cigéo

- Saisine du parlement européen sur le respect de la directive européenne liée à l'évaluation environnementale des projets

Intervenant.es : les députés Michèle Rivasi, Thomas Waitz et Marie Toussaint

Contact organisation :

stop-cigeo@riseup.net

* La note juridique rédigée par François Zind, avocat à Strasbourg, au sujet de l'application des conventions d'Espoo et d'Aarhus au projet Cigéo est téléchargeable en français, anglais, allemand, néerlandais ici : <http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article1007>

** Le « Front Contre Cigéo » a lancé une contre-attaque juridique le 7 septembre en déposant des recours contre les deux décrets DUP et OIN : <http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article1044>